



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2024

Aux citoyens de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, à une séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois d'avril 2024 au lieu ordinaire des sessions, a adopté le Règlement numéro 333-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que les règles de délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les citoyens intéressés peuvent en prendre connaissance au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h et 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 5^e jour du mois d'avril 2024.

Mélanie Ladouceur

Adjointe à la direction général et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur – Règlement numéro : 333-2024

Je soussignée, Mélanie Ladouceur, adjointe à la direction générale et assistante-greffière certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 5 avril 2024, et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'avril de l'an 2024.

Signé :

Mélanie Ladouceur
Adjointe à la direction générale et assistante-greffière